

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE LA BUISSIERE**

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La Buissière, dûment convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Madame Agnès DUPON, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 09
Nombre de conseillers votants : 09

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 janvier 2025

PRESENTS : DUPON Agnès, LANOY Philippe, BOLZE Benoît, PATUREL Martine, TILLIER Nathalie, DEMAY Philippe, HAUTOT Béatrice CHARPIOT Géraldine

ABSENTS :

EXCUSES : GIRE Sylvain, MOSCA Sébastien

POUVOIR(S) : AUCUN

CONTROLE DU CHORUM : 09 VOTANTS CHORUM ATTEINT

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : LANOY philippe

APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 décembre 2024

✓ **Adopté à l'unanimité**

AGENDA

ETAT CIVIL :

Mariages :

14/02

22/02

24/05

07/06

28/06

12/07

30/08

20/09 : 2 mariages !

Baptêmes : 0 prévu pour le moment

AGENDA DES REUNIONS AUXQUELLES PARTICIPE LA MAIRE sera présenté pour le prochain conseil municipal, celui-ci étant un conseil exceptionnel rapproché du précédent

INFORMATIONS GENERALES/ VIE COMMUNALE

Associations

Remerciements reçus de la part de Musique sur Mesure et de Loisirs et Sports pour les subventions supplémentaires apportées en fin d'année pour les aider à poursuivre les cours dédiés aux petits pour la musique et au yoga chaise pour tous, activités qui ont été organisées par les associations à notre demande. Nous participerons comme chaque année à la convivialité de leur assemblée générale avec des galettes pour les uns et des boissons pour les autres.

La Balade autour du Livre a déménagé hier jeudi les objets restants dans le local au-dessus de la mairie et Philippe Lanoy nous indique que ce qui reste sera évacué le 21 janvier prochain. Nous allons démarrer les travaux et aménagements à la fin du mois de janvier pour les deux pièces dont nous avons besoin, sachant que nous ne stockerons aucune archive ni document papier à l'étage bien sûr, pour être conformes au diagnostic incendie réalisé en 2021.

TRAVAUX COMMISSIONS/ POINT AVANCEES DIVERSES

1-COMMISSION DES APPELS D'OFFRE

La commission des appels d'offre est dans l'attente d'informations complémentaires pour l'analyse des devis des assurances de la commune.

Ce sujet sera abordé lors du prochain conseil municipal avec le budget en février.

2-COMMISSION SOCIALE

Les après-midis du vendredi continuent avec succès et une dizaine de personnes se réunissent régulièrement pour échanger, jouer aux cartes ou à des jeux en toute convivialité. Nous espérons pouvoir faire évoluer ces rencontres en proposant des activités certains jours...A voir et n'hésitez pas à venir passer un moment ou à nous faire des propositions !

Martine Paturel a participé à la réunion de Cinétoiles ce matin et nous allons demander aux techniciens de l'organisation de venir voir si la salle polyvalente peut être utilisée comme lieu de replis en cas de mauvais temps.

3-COMMISSION TRAVAUX/TRAVAUX EN COURS

Opération 18 vidéo protection

Réunion avec la maîtrise d'œuvre (MOe) choisie pour suivre les travaux

La MOe, la société Technoman, nous a présenté sa proposition détaillée pour l'installation du système de vidéo protection sur la commune.

L'entreprise nous propose de monter un appel d'offre pour une installation globale soit pour l'ensemble des 15 caméras réparties sur tout le village grâce à un marché sur 4 années. Cela permettra d'être réactifs et de profiter de prix bloqués pendant les 4 années du marché engagé sans toutefois être tenus de faire tous les travaux. Ils auront la charge de préparer les dossiers de demandes de subventions ainsi que les nombreux dossiers techniques (ENEDIS, FIBRE....) et les démarches administratives auprès d'organismes tels que la préfecture, qui sont assez lourdes.

Ils ont réduit le nombre de caméras initialement prévues en phase d'études et de diagnostic de la gendarmerie, compte tenu des installations de vidéo protections réalisées depuis sur d'autres secteurs géographiques autour de nous et qui pourront répondre à l'ensemble de nos besoins.(par exemple le Cheylas, Chapareillan et Pontcharra)

Nous avons demandé à phaser l'installation en deux parties, tout d'abord par souci de gestion financière et pour avoir le temps d'engager une information auprès des habitants pour la seconde partie.

La phase 1 est donc celle qui concerne les bâtiments publics et leurs alentours directs, la seconde sera plus éloignée et jouera un rôle plus axé sur la visualisation des carrefours en lien avec les recherches pour les cambriolages par exemple.

La MOe doit nous fournir un document que nous pourrions diffuser auprès de la population pour information sur l'installation et le mode de fonctionnement du système.

Une pièce spéciale et sécurisée sera équipée pour accueillir le matériel dédié au projet.

Les subventions seront sollicitées auprès du Département (20K€ max) et pour la région 50% du projet avec un plafond de subventions de 100K€, par an.

La phase 1 qui concerne les bâtiments (avec 5 cameras sur les bâtiments directement et 4 caméras sur les carrefours proches des bâtiments) pourra être engagée rapidement

Opération chemin combe pré de ronde

Fin des travaux en cours avec pose des enrobés prévus dans les semaines qui viennent selon l'ouverture de l'usine et la météo; pour le moment, l'entreprise Derez termine les finitions, les bordures et la préparation de la voirie. Une bande de terrain préparée mais sans bitume sera laissée le long des parcelles sauf devant les portails et les boîtes aux lettres lorsqu'elles sont éloignées du portail, comme cela se fait à présent .(cause ZAN Zéro Artificialisation Nette).

Démarrage opération cheminement piétonnier du lotissement des épis et aménagements carrefours dans le bourg

J'ai fait le tour du village avec le représentant de la MOe du projet pour recenser avec lui tous les carrefours et voiries où nous souhaitons et pouvons poser des aménagements afin de tenter de corriger une vitesse excessive ou des stationnements dangereux qui gênent la vue aux carrefours.

La problématique majeure est de proposer des solutions pérennes, respectées mais légales puisque nous sommes régis par le code de la voirie qui est assez complexe et contraignant. Toutes les idées... même celles qui nous séduisent... ne sont malheureusement pas applicables ou pas aussi aisément que l'on pourrait croire. D'autant que nous souhaitons souvent intervenir sur la départementale et que le département a son mot à dire, même en agglomération.

Nous allons pouvoir démarrer cette nouvelle opération officiellement assez rapidement mais nous ferons une communication à l'ensemble des habitants pour expliquer les actions prévues (nouvelles peintures au sol, reprise des anciennes résines de signalement, panneaux, réduction de la vitesse dans le village à 30 km/h, protection des carrefours avec peinture et potelets de stationnements, rond-point, plateau de ralentissement...)

Eclairage public TE38 tranche 3

J'ai demandé à Philippe DEMAY qui a la charge du suivi de ce dossier, d'organiser une réunion avec TE38 et l'entreprise Serpollet en début d'année afin de préciser nos demandes et ainsi de permettre à l'entreprise de débiter les travaux.

Rappel des travaux tranche 3 : changement des poteaux d'éclairage public sur toute la rue principale (actuellement trop hauts pour l'éclairage leds) modification du mode de gestion de l'éclairage pour permettre l'extinction complète partout sauf aux carrefours (50) de 23 h à 5h du matin. Nous en profitons pour installer des poteaux d'éclairage avec lanternes « retro » comme au Boissieu.

DECISIONS ART 2122-22 DU CGCT

DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

AUCUNE DECISION PRESENTEE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2025_01_01 PORTANT SUR L'OUVERTURE DE CREDITS A HAUTEUR DU ¼ DES CREDITS OUVERTS EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2025

Madame la Maire présente,

L'Article L 1612-1 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 283 650.61€ (détaillés dans le tableau ci-dessous).

Chapitre	Opération	Libellé	Budget 2024	Ouverture crédit 2025 (25%)
20		Immo. Incorporelles	23 962.00	5 990.50
20	11	Immo. Incorporelles	0	0
20	15	Immo. Incorporelles	50 000.00	12 500.00
21		Immo. Corporelles	522 500.00	130 625.00
21	10	Immo. Corporelles	10 000.00	2 500.00
21	11	Immo. Corporelles	16 000.00	4 000.00
21	20	Immo. Corporelles	145 000.00	36 250.00
21	68	Immo. Corporelles	90 000.00	22 500.00
21	69	Immo. Corporelles	15 000.00	3 750.00
23	15	Immo. En cours	256 140.44	64 035.11
23	20	Immo. En cours	2 000.00	500.00
23	52	Immo. En cours	4 000.00	1 000.00
Total			1 134 602.44	283 650.61

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider l'ouverture du quart des crédits d'investissement 2025 à hauteur du ¼ des crédits ouverts en dépenses d'investissement en 2024.

Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

✓ **Adopté à l'unanimité.**

DÉLIBÉRATION N°2025_01_02 PORTANT SUR L'OUVERTURE DE L'OPERATION 18 CONCERNANT LES TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE LA BERARDE CHEMIN DU MILIEU

Madame la Maire rappel aux membres du conseil municipal :

La construction du lotissement la Clef des Champs est achevée, la rénovation du chemin combe pré de ronde aussi : la mise en place d'un chemin piétonnier reliant le lotissement avec la rue de la Bélarde, donnant ainsi un accès sécurisé aux piétons vers le centre bourg est nécessaire. Il est prévu aussi une sécurisation des voies et notamment des carrefours aux alentours du lotissement et jusqu'au Chemin du milieu et dans le village, en raison du flux supplémentaire de circulation sur toute la commune (panneaux, sécurité, peinture au sol, ralentisseurs, limitation de vitesse...)

Le montant total prévisionnel des travaux s'élève à 94 000.00 € HT.

Les demandes de subventions ont été demandées et acceptées, nous devons à présent ouvrir l'opération comptable sous le numéro 18 (cette opération était déjà prévue au budget 2024 et sera reconduite en 2025).

Selon le plan de financement ci-après :

- Total des travaux :	94 000 € HT soit 112 800.00€TTC
- Subvention demandée au Département :	23 500 € HT
- Fond de concours intercommunal le Grésivaudan	23 500 € HT
- ETAT	18 800€ HT
- Participation de la commune :	28 200 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de valider l'ouverture de l'opération n°18 de travaux de voirie, cheminement piétonnier rue de la Bélarde – Chemin du milieu.

Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

✓ **Adopté à l'unanimité.**

Séance levée à 19h45

Pas de public